



Litige avec propriétaire pour réparation salle de bain

Par **caromarina**, le **13/04/2009** à **12:52**

Bonjour,

depuis plus d'un et demi je me bat avec le propriétaire de mon logement car l'état de ma salle de bain empire, moisissure, carrelage de la douche qui tombe, eau s'infiltré dans le mur, bref tout est en train de pourrir!! j'ai réussi à faire mettre en place une vmc pour l'humidité il y a maintenant deux ans mais j'ai dû faire plusieurs démarches à la mairie pour avoir des résultats car entre le propriétaire et l'agence personne ne faisait avancer les choses malgré les lettres recommandées..... maintenant il se passe la même chose avec le carrelage qui lui n'a pas été réparé depuis le début donc j'ai maintenant au moins douze carrelages qui sont tombés et les murs sont pourris et une fois de plus malgré plusieurs lettres recommandées rien n'a été fait le propriétaire me dit qu'il passera à l'occasion..... de ce fait j'ai été à la mairie prendre rendez-vous avec un avocat "gratuit" qui me dira ce qu'il faut faire et quels sont mes droits en tant que locataire mais l'agence que j'ai prévenue car j'en avais marre d'attendre a prévenue le propriétaire qui m'a appelé en me gélant dessus comme si c'était de ma faute!! je l'avais pourtant prévenue à plusieurs reprises surtout que j'ai une petite fille de 11 mois et de devoir lui donner son bain dans des conditions pareilles ça me met hors de moi car ça n'est pas très hygienique pour un bébé. le propriétaire m'a appelé samedi et me donne un rendez-vous avec un masson pour le mardi suivant à 17h et il faut que soit impérativement devant ma porte sauf que je travaille et je finis à 20h ce jour là, celui-ci ne veut rien savoir et m'ordonne de lui laisser les clés de mon appartement pour le masson quand moi je partirai travailler!! il est hors de question que je laisse mes clés à un étranger, que faire après tout ce stress car mon rendez-vous avec l'avocat ne sera pas avant fin mai et en attendant le propriétaire me met la pression